



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MAI 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16 (DONT 2 PROCURATIONS)

L'an deux mille vingt-cinq le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**
Date de convocation : 7 mai 2025

PRESENTS : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., LAGORGETTE P., VICAIRE BONNIEU D., VIAUD A., HUGON DE MASGONTIER A., BOISDRON C., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., MALLET J.

ABSENTS EXCUSES. CAZERES C. procuration à CONIJN Martine, LECOQ T. procuration à RAVON A.,

ABSENTE : CHABANET M.

SECRETAIRE : CONIJN M.

En ouverture du Conseil Municipal du lundi 12 mai, le Maire tient à rappeler son intervention lors de la séance du 3/03/2025 en soutien à différents élus ayant eu à subir insultes et violences dans le cadre de leur mandat.

Le maire de Libourne (33) a récemment été menacé de mort. Un élu de Gauriaguet (33) a été violemment frappé voulant stopper un rodéo moto. Et notre cité n'est pas épargnée par les insultes et invectives.

Il n'est pas de semaine sans que de nouveaux faits de violence soient annoncés en de multiples lieux du territoire, ce qui est intolérable et qui marque une dérive des plus préjudiciables au bon fonctionnement d'une démocratie.

Cette déclaration liminaire vaut soutien envers nos collègues élu-e-s.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 07/04/2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Emprunt travaux assainissement

Le comparatif des offres reçues est présenté par Patrick LAGORGETTE, adjoint aux finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation Ecologique d'un montant total de 300 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de travaux de réseau d'assainissement sur le territoire de la commune de La Roche Chalais aux caractéristiques suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Transformation Ecologique **Montant** : 300 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans **Périodicité des échéances** : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

2- REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT DE GAZ POUR L'ANNEE 2025

Vu les articles R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

L est la longueur de canalisation de transport sous le domaine public communal : 1168,35 mètres

Taux retenu (par rapport au plafond de 0.035€/mètre prévu au décret visé ci-dessus) : 0,035€/ml
 RODP communale 2025 = $((0,035 \times L) + 100) \times 1.42$

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de : 200,06€ arrondi à : **200€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le montant de 200€ de la redevance due par GRT-GAZ exploitant des canalisations de transport

3- DESIGNATION DES REFERENTS AU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET (CCFF)

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions essentielles des CCFF qui sont :

- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (Obligation Légales de Débroussaillage).
- L'appui et l'aide aux pompiers, par le guidage et l'assistance logistique
- Participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

Monsieur Kévin MENERET propose sa candidature.

Appelés à se prononcer et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, **à l'unanimité**, désignent Monsieur Kévin MENERET « bénévole référent au Comité Communal Feux de forêt » de la commune.

4- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LA ROCHE CHALAIS Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5- TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT « La Bergerie »

Le Maire propose aux élus une augmentation des tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation des tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2025

6 - TARIFS DU CINEMA

Afin d'anticiper la reprise du cinéma Le club par la commune, Monsieur le Maire présente aux élus les tarifs du cinéma qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Accepte les tarifs proposés
- Indique que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

7 - CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire indique aux élus qu'en vue de la reprise du cinéma en régie par la commune, il est nécessaire de créer les postes afférents aux missions des deux agents et de modifier en conséquence le tableau des emplois et effectifs.

Il précise que dans un premier temps les agents bénéficieront d'un contrat à durée déterminée de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la création de deux postes à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025, soit :
 - o 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 - o 1 adjoint d'animation
- **Dit** que le tableau des effectifs sera modifié.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

8 – TRAVAUX ROUTIERS ET ASSAINISSEMENT 2025

Après différentes réunions avec les organismes spécialisés, il est proposé un plan de travaux sur l'année 2025 pour notre commune sur la base de 200.000 € pour travaux de voirie et 300.000€ pour les travaux d'assainissement collectif.

9 - PLAN « PETITE ENFANCE »

Monsieur le Maire présente aux élus le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

Il précise que sur le secteur l'offre d'accueil des jeunes enfants est en tension.

Il indique qu'une étude de besoins sera réalisée sous la forme d'un questionnaire disponible sur le site de la mairie et envoyé aux Maires des communes voisines.

Il propose aux élus un plan de travail et la tenue d'une réunion publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le plan de travail proposé
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre le projet « PETITE ENFANCE »

10 – PLAN DE STATIONNEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle les débats du précédent conseil municipal concernant le plan de stationnement en centre bourg et la décision d'instaurer une zone bleue. Il indique avoir pris contact avec tous les commerçants de la zone et qu'il convient d'analyser les différents retours afin d'établir le plan définitif.

Considérant les objectifs de meilleur partage de l'espace public entre les usagers, de meilleures disponibilités et accessibilité des places de stationnement, d'accès facilité aux

commerces et aux services, de meilleures circulation et d'incitation à utiliser les mobilités douces, il demande aux élus de se prononcer sur trois propositions :

- Stationnement libre (sans durée limitée)
- Zone bleue 15 minutes
- Zone bleue 30 minutes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'instaurer une zone bleue dans le centre bourg comme indiqué sur le plan annexé,
- Indique que cette zone sera réglementée par l'apposition d'un disque européen de stationnement « zone bleue » et sera d'une durée maximale de 30 minutes du lundi au samedi de 7h00 à 19h00,
- Dit que le stationnement sera contrôlé par deux agents assermentés pour la surveillance de la voie publique,
- Précise qu'en cas de non-respect, une amende sera appliquée aux contrevenants selon la législation en vigueur,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

- **Stationnement libre : 1**
- **Zone bleue 15 minutes : 0**
- **Zone bleue 30 minutes : 15**

Martine CONIJN :

- 13/05 au cinéma, montée des marches du festival de Cannes en direct
- Exposition Jean MOULIN jusqu'au 19/05
- Beaucoup de monde au cercle des lecteurs

Jocelyne LACHAUD :

- Fin des travaux route de Servanches début juin

Delphine VICAIRE BONNIEU

- présentation simplifiée RPQS SMDE 24
- Qualité eau secteur LRC (de A à D) = C. Pour rappel travaux forage débute en septembre
- La CT Bois de la cote a commencé la lutte contre les CVM : SAUR doit mener des analyses sur LRC en plus d'analyses par l'ARS

Jacky DUCOURTIOUX

- Belle journée d'entraînement de judo avec des champions olympiques

Jean-Michel SAUTREAU

- Le 16/05 visite du parc de la Valouze avec l'ONF
- Point sur les dossiers en cours :
 - o Médiathèque : l'expert a dressé son pré-rapport et évalue les travaux possibles à 1.2 millions d'euros et commence à pointer les responsabilités, il nous faut évaluer notre préjudice
 - o SEREX: des courriers ont été envoyés par l'avocat pour un arrangement à l'amiable
- Sujets à l'ordre du jour du Conseil communautaire :
 - o Taxe pour les chambres d'hôtes
 - o Compétence assainissement collectif

Fin de séance à 19h15